

## Personnes prises en charge pour maladie de Parkinson en 2015

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2018.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de maladie de Parkinson, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances d'un médicament spécifique au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) ou RIM-P (DP ou diagnostic associé (DA)) pour maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson au cours des années n à n-4 (DP ou DR), et/ou personnes hospitalisées MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou DA).
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : [http://www.pifo.uvsq.fr/epideoo/esp/chap\\_2/standardisation.html](http://www.pifo.uvsq.fr/epideoo/esp/chap_2/standardisation.html)). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 206 700 personnes prises en charge pour maladie de Parkinson, dont 52% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 76 ans et 78 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 63%, dont 55% sont des femmes. Dans l'ensemble, 56% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la maladie de Parkinson. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 3,62‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 3,77‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,17‰ sont prises en charge pour maladie de Parkinson, contre 0,39‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 0,27‰ contre 0,4‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts**  
**des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	400	4 200	10 600	25 700	58 400	99 200
Taux brut	0,01‰	0,05‰	0,6‰	3,34‰	10,41‰	31,74‰	3,75‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	500	4 300	9 700	22 100	70 900	107 500
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,54‰	2,56‰	7,46‰	22,63‰	3,51‰
<b>Total</b>							
Effectif	100	800	8 500	20 400	47 800	129 200	206 700
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,57‰	2,92‰	8,8‰	2,6‰	3,62‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés**  
**des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	12 700	3,94‰	4,03‰	13 300	3,56‰	3,80‰	26 000	3,74‰	3,90‰
Bourgogne-Franche-Comté	5 000	4,58‰	4,16‰	5 800	4,54‰	4,19‰	10 800	4,56‰	4,16‰
Bretagne	4 100	3,33‰	3,41‰	4 800	3,35‰	3,32‰	8 900	3,34‰	3,33‰
Centre-Val de Loire	4 000	3,91‰	3,60‰	4 500	3,85‰	3,69‰	8 500	3,88‰	3,64‰
Corse	500	3,97‰	3,33‰	500	3,94‰	3,54‰	1 000	3,95‰	3,44‰
Grand Est	7 900	3,65‰	3,63‰	8 500	3,43‰	3,47‰	16 400	3,53‰	3,53‰
Guadeloupe	700	4,44‰	4,67‰	600	2,85‰	3,62‰	1 400	3,54‰	4,12‰
Guyane	< 100	1,15‰	2,92‰	< 100	0,75‰	2,44‰	200	0,93‰	2,71‰
Hauts-de-France	9 000	3,65‰	4,47‰	10 300	3,71‰	4,31‰	19 300	3,68‰	4,34‰
Ile-de-France	15 700	3,13‰	3,74‰	15 100	2,64‰	3,30‰	30 900	2,87‰	3,51‰
Martinique	500	3,37‰	2,97‰	500	2,33‰	2,40‰	900	2,78‰	2,66‰
Mayotte	< 100	0,94‰	2,17‰	< 100	0,33‰	1,31‰	< 100	0,61‰	1,77‰
Normandie	4 500	3,42‰	3,48‰	5 300	3,53‰	3,53‰	9 800	3,48‰	3,49‰
Nouvelle Aquitaine	9 600	4,38‰	3,91‰	10 800	4,15‰	3,80‰	20 400	4,25‰	3,83‰
Occitanie	8 900	3,98‰	3,74‰	9 500	3,61‰	3,56‰	18 400	3,78‰	3,63‰
Pays de la Loire	5 000	3,44‰	3,65‰	5 900	3,51‰	3,70‰	10 900	3,48‰	3,66‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 000	4,86‰	4,18‰	11 200	4,59‰	4,19‰	21 200	4,72‰	4,17‰
Réunion	800	2,08‰	3,69‰	700	1,53‰	2,91‰	1 500	1,78‰	3,26‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson décédées par classe d'âge en 2015**

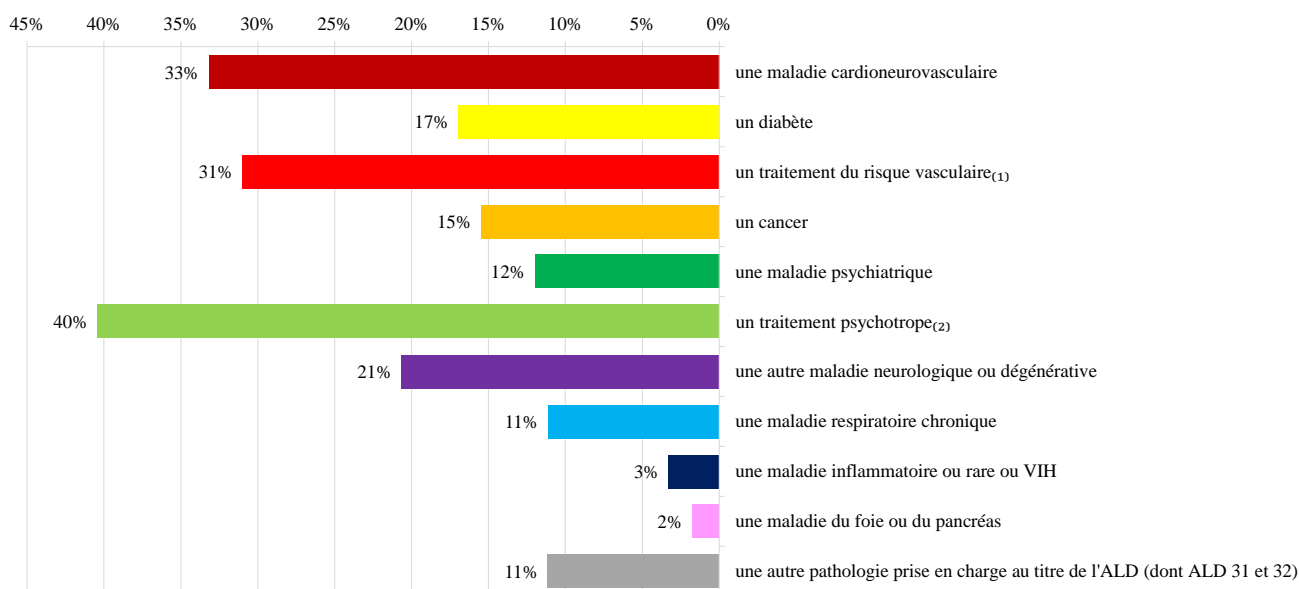
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	300	1 400	13 100	14 800
Effectif total	100	700	7 600	17 400	39 700	110 200	175 700
Taux brut	-	-	0,63%	1,67%	3,55%	11,84%	8,42%

Source : SNIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson sont respectivement de 84 ans et de 85 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladie de Parkinson, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 943 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour maladie de Parkinson :

- 719 millions d'euros pour les soins de ville
- 181 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 43 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 3 800 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2013 et 2015

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson est de 2,71%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maladie de Parkinson est de 5,33%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +2,81%.